

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE VAL-DES-SOURCES

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **1<sup>er</sup> jour du mois de mai 2023**, à la Salle du Conseil, à compter de 18 h30. Sont présents :

- Monsieur le maire Hugues Grimard
- Madame Isabelle Forcier, conseillère au poste numéro 1
- Madame Andréanne Ladouceur, conseillère au poste numéro 2
- Monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- Madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- Monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- Monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- Monsieur Georges-André Gagné, Directeur général et Greffier suppléant
- Madame Ariane Aerts, adjointe à la Direction

Il est donc procédé comme suit :

**2023-120**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 1 MAI 2023**

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout du point suivant :  
6.8 Défi 24h Vélo

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec le retrait du point suivant :  
10.3 Embauche D'une directrice au service loisirs, culture et vie communautaire



### **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES DU LUNDI 1<sup>er</sup> MAI 2023 À 19H - DANS LA SALLE DU CONSEIL**

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2.1 ORDRE DU JOUR DU 1 MAI 2023
- 3. ADOPTION PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2023

- 4. CORRESPONDANCE**
- 4.1 PRIMA - RÉPONSE DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
- 5. DEMANDE DES CONTRIBUABLES**
- 6. DEMANDE D'APPUI**
- 6.1 DÉFI-HANDICAP DES SOURCES - DEMANDE DE FINANCEMENT - ÉTÉ 2023 - PROGRAMME « VIENS T'AMUSER, J'AI UNE PLACE POUR TOI! »
- 6.2 GRANDE FOIRE MINÉRALOGIQUE DE VAL-DES-SOURCES - AIDE FINANCIÈRE POUR LA 27E ÉDITION
- 6.3 APPUI AU PROJET « VIVRE ENSEMBLE AU CŒUR DE NOS DIFFÉRENCES »
- 6.4 DEMANDE D'APPUI DES FILLES D'ISABELLE D'ASBESTOS, CERCLE ST AIMÉ POUR LE REPAS DU 7 MAI PROCHAIN - FÊTE DES MÈRES
- 6.5 DEMANDE D'APPUI POUR LA BALADE DES CLOCHERS LES 14 ET 15 OCTOBRE 2023
- 6.6 CLUB DE SKI DE FOND DE VAL-DES-SOURCES – AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT POUR LA SAISON 2022-2023
- 6.7 DEMANDE D'UN DROIT DE PASSAGE POUR L'ÉVÉNEMENT "TOUR CIBC CHARLES BRUNEAU"
- 7. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**
- 7.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2023-351 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2023-346 : RÈGLEMENT FIXANT LA TARIFICATION 2023
- 7.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2023-... - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-190 RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- 7.3 RÈGLEMENT 2023-350 VISANT L'ANNEXION À LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DANS LE SECTEUR DU PARC INDUSTRIEL
- 8. ADMINISTRATION ET FINANCE**
- 8.1 LISTE DES DÉBOURSÉS DE MARS
- 8.2 NOMINATION D'UNE COORDONNATRICE À LA CULTURE – VICKY SIMONEAU
- 8.3 EMBAUCHE DE DAPHNÉ PELLETIER AU POSTE DE TECHNICIENNE À LA TAXATION ET AUX COMPTES PAYABLES
- 8.4 ENTENTE DE REGROUPEMENT BÉCANCOUR 2023-2028 UMQ
- 8.5 NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES SOURCES.
- 8.6 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2023-111 ECHANGE DE TERRAIN AVEC MONSIEUR ERIC GARIEPY ;
- 8.7 CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2021-039 – NUMÉRO DE LOT ET DATE D'ÉCHÉANCE DE LA PROMESSE D'ACHAT ;

- 8.8 CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 2021-282 – DATE D'ÉCHÉANCE DE LA PROMESSE D'ACHAT ;
  - 8.9 MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS POUR LA MISE À JOUR DU SYSTÈME INFORMATIQUE DE LA MUNICIPALITÉ
  - 8.10 MISE EN ŒUVRE POUR LA RÉINSTALLATION DES LOGICIELS SUITE À LA MISE À JOUR DU SYSTÈME INFORMATIQUE
  - 8.11 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2022-364
  - 8.12 VENTE DE TERRAIN DES LOTS 6 571 707, 6 571 708, 6 571 709, 6 571 710 ET 6 571 711
  - 8.13 TRAITEMENT DES MUTATIONS AUTOMATISÉE - AUTORISATION DE SIGNATURE
- 9. TRAVAUX PUBLICS**
- 9.1 RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES 2023-006 - ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE 4X4 ET ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT
  - 9.2 RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES 2023-007 - FOURNITURE D'ENROBÉ BITUMINEUX
  - 9.3 ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'ESSAI À LA FUMÉE SUR CERTAINS TRONCONS DU RÉSEAU PLUVIAL
  - 9.4 EMBAUCHE D'UN CONTREMAITRE OCCASIONNEL : MARIO DUROCHER
  - 9.5 ACQUISITION D'UN COUVERT PROTECTEUR DE LA FOSSE DE L'ATELIER
  - 9.6 EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR DE MACHINES LOURDES – MARTIN NORMANDIN
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 10.1 MANDAT À GESTION 2000 POUR L'ENTRETIEN DE CERTAINS ESPACES VERTS MUNICIPAUX
  - 10.2 EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE À LA BIBLIOTHÈQUE
  - 10.3 EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE AU SERVICE LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
- 11.1 RAPPORT DE PERMIS
  - 11.2 DÉROGATION MINEURE - 188 RUE BROWN
  - 11.3 CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À SÉBASTIEN LEMAY (21E AVENUE - LOT 3 192 516....)
  - 11.4 RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRE 2023-005 - MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME
- 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR**
- 14. AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2023-149**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2023**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023

Adoptée

**PRIMA - RÉPONSE DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

Le Maire mentionne à l'assemblée que le Ministère de la Santé et des services sociaux ont transmis une réponse négative à la demande financière de la ville de Val-des-Sources pour l'appel à projets du programme d'infrastructures municipales pour les aînés.

**DEMANDE DES CONTRIBUABLES**

Monsieur André Beaumier félicite le Maire de ces 25 ans au sein de la confrérie des Chevaliers de Colomb de Val-des-Sources et lui remet un certificat devant l'Assemblée.

**2023-150**

**DÉFI HANDICAP DES SOURCES - DEMANDE DE FINANCEMENT - ÉTÉ 2023 - PROGRAMME VIENS T'AMUSER, J'AI UNE PLACE POUR TOI!**

**CONSIDÉRANT** le courrier de Madame Patricia Element, Présidente de Défi Handicap des Sources, en date du 11 avril 2023;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités ont la responsabilité d'accueillir ou de s'assurer de l'accueil des enfants handicapés dans les services d'activités estivales (SAE);

**CONSIDÉRANT** que les municipalités peuvent déléguer la responsabilité à un organisme les services d'accompagnement;

**CONSIDÉRANT** que Conseil Sport Loisirs de l'Estrie et Service Canada (Carrière-été) contribuent financièrement aux services d'activités estivales, mais que ceux-ci ne couvrent pas tous les frais d'embauche d'accompagnateurs qualifiés;

**CONSIDÉRANT** que Défi Handicap des Sources a démontré depuis 10 ans qu'il peut offrir les services d'accompagnement à ses jeunes et que les parents y sont pleinement satisfaits;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources contribue financièrement pour un montant de 1 950 \$ pour l'année 2023 aidant ainsi Défi Handicap des Sources à engager des intervenants qualifiés et à offrir un service de qualité. Cette contribution doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

**2023-151**

**GRANDE FOIRE MINÉRALOGIQUE DE VAL-DES-SOURCES - AIDE FINANCIÈRE POUR LA 27E ÉDITION**

**CONSIDÉRANT** la demande du Président du club minéralogique de Val-des-Sources du 10 mars 2023 pour l'organisation de la 27e édition de la Grande foire Minéralogique de Val-des-Sources des 19 et 20 août 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources contribue pour un montant de 500 \$ à la 27<sup>e</sup> édition de la Foire Minéralogique de Val-des-Sources. Cette contribution est prise à même les fonds du tournoi de golf du maire et doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

**2023-152**

**APPUI AU PROJET "VIVRE ENSEMBLE AU COEUR DE NOS DIFFÉRENCES"**

**CONSIDÉRANT** la demande de Madame Danouska Lévesque pour l'organisation du projet "Vivre ensemble au cœur de nos différences" ;

**CONSIDÉRANT** le projet lié aux personnes présentant une déficience intellectuelle;

**CONSIDÉRANT** les 24 ateliers mensuels (6 par municipalité) de 3h30 organisés pour accueillir à chaque fois 15 personnes présentant une déficience intellectuelle.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la municipalité de Val-des-Sources appuie le projet "Vivre ensemble au cœur de nos différences" mais ne peut offrir de locaux;

**QUE** la Ville de Val-des-Sources invite les promoteurs à travailler avec les organismes locaux suivants : le Défi-Handicap des Sources et La Source d'art.

Adoptée

**2023-153**

**DEMANDE D'APPUI DES FILLES D'ISABELLE D'ASBESTOS, CERCLE ST AIMÉ POUR LE REPAS DU 7 MAI PROCHAIN - FÊTE DES MÈRES**

**CONSIDÉRANT** la demande de Monsieur Pierrette Poirier du Cercle st Aimé pour l'organisation d'un dîner pour la fête des Mères le 7 mai 2023;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt des conseillers à participer à cet événement et le coût de 25 \$ par repas:

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources contribue pour un montant de 100 \$ (4 X25\$);

Adoptée

**2023-154**

**DEMANDE D'APPUI POUR LA BALADE DES CLOCHERS LES 14 ET 15 OCTOBRE 2023**

**CONSIDÉRANT** la demande financière de la Paroisse Coeur Immaculé de Marie pour l'organisation de la Balade des Clochers les 14 et 15 octobre 2023;

**CONSIDÉRANT** le programme de visites et le passage par l'église Saint-Isaac-Jogues de Val-des-Sources;

**CONSIDÉRANT** qu'à cette occasion des photos, des capsules video et des dépliants mettant en valeur les édifices seront produits ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources contribue au montant de 500 \$ pour l'organisation de la Balade des Clochers organisés les 14 et 15 octobre prochains. Cette contribution doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente et sera prélevée des bénéfices du Tournoi de golf du Maire.

**QUE** la Ville de Val-des-Sources souhaite recevoir une copie des supports promotionnels affichant l'Église de Saint Isaac-Jogues.

Adoptée

**2023-155**

**CLUB DE SKI DE FOND DE VAL-DES-SOURCES – AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT POUR LA SAISON 2023-2024**

**CONSIDÉRANT** les activités du club de ski fonds et de raquette de Val-des-Sources pour l'année 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources accorde une subvention de fonctionnement de 5 000 \$ à cet organisme.

Adoptée

**2023-156**

**DEMANDE D'UN DROIT DE PASSAGE POUR L'ÉVÉNEMENT "TOUR CIBC CHARLES BRUNEAU"**

**CONSIDÉRANT** la demande de la Fondation Charles Bruneau d'avoir un droit de passage sur la route 255 traversant la Ville de Val-des-Sources le mercredi 5 juillet après-midi pour l'organisation de la 27<sup>e</sup> Édition du Tour CIBC;

**CONSIDÉRANT** que le but de cet événement est de soutenir les enfants atteints d'un cancer;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources donne un droit de passage, sur la route 255, à la Fondation Charles Bruneau pour la traversée de 4 pelotons de 15 cyclistes le mercredi 5 juillet au cours de l'après-midi;

**QUE** la Ville de Val-des-Sources confirmera la présence éventuelle de travaux ou de d'obstruction sur la route 255.

Adoptée

#### **2023-157**

**DÉFI 24H VÉLO** est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources appuie le projet "Défi 24H Vélo" par un montant de 500\$. Montant pris sur les bénéfiques du Tournoi de golf du Maire.

Adoptée

#### **2023-158**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2023-351 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2023-346 : RÈGLEMENT FIXANT LA TARIFICATION 2023**

La conseillère Caroline Payer donne avis de motion qu'à une séance subséquente du Conseil sera présenté pour la modification du règlement 2023-346, règlement fixant la tarification 2023.

#### **2023-159**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2023-352 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-190 RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Le conseiller Pierre Benoit donne avis de motion qu'à une séance subséquente du Conseil sera présenté un nouveau règlement modifiant le règlement relatif à la gestion des matières résiduelles

#### **2023-160**

**RÈGLEMENT 2023-350 VISANT L'ANNEXION À LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DANS LE SECTEUR DU PARC INDUSTRIEL**

**Attendu qu'**une municipalité locale peut, en vertu des articles 126 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q c. O-9) étendre les limites de son territoire en y annexant, en tout ou en partie, le territoire contigu d'une autre municipalité locale;

**Attendu que** la Ville de Val-des-Sources juge opportun d'annexer un emplacement de forme rectangulaire à l'extrémité de la rue de l'Ardoise, longeant la route 249 (boulevard du Conseil) qui fait partie du territoire de la Ville de Danville pour un développement harmonieux de ce secteur;

**Attendu que** le propriétaire de cette parcelle a manifesté à la Ville de Val-des-Sources son accord à ladite annexion;

**Attendu qu'**un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil du 3 avril 2023;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyé par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu à l'unanimité des

conseillers présents que le règlement suivant, portant le numéro 2023-350 est adopté comme suit ;

**RÈGLEMENT 2023-350  
RÈGLEMENT VISANT L'ANNEXION À LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES D'UNE  
PARCELLE DE TERRAIN DANS LE SECTEUR DU PARC INDUSTRIEL**

**Article 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article 2**

La partie du territoire de la Ville de Danville délimitée par la description et le plan ci-joint fait le 31 mars 2023, par Yves Drolet, arpenteur-géomètre, faisant référence à sa minute numéro 15 587, d'une superficie de 144 625.3 mètres carrés et située à l'extrémité de la rue de l'Ardoise, longeant la route 249 (boulevard du Conseil) est annexée au territoire de la Ville de Val-des-Sources.



**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE RICHMOND**

**DESCRIPTION TECHNIQUE**

À la demande de la Ville de Val-des-Sources  
Propriétaire : Concept Promet inc.  
Ins. #27 660 839

**Le lot 6 111 053**

Le lot 6 111 053, du cadastre officiel du Québec, municipalité de la Ville de Danville, de figure irrégulière, bornée et décrite comme suit: vers le nord par les lots 6 017 470, 6 553 463 et 6 553 464, mesurant le long de cette limite cinq cent huit mètres et trente-neuf centièmes (508,39) selon un gisement de  $91^{\circ}56'10''$ ; vers l'est par les lots 6 437 369, 4 079 485 et 6 174 861, mesurant le long de cette limite deux cent soixante-huit mètres et cinquante-quatre centièmes (268,54) selon un gisement de  $179^{\circ}59'58''$ ; vers le sud par le lot 4 079 541 (boulevard du Conseil – Route 249), mesurant le long de cette limite trois cent cinquante-neuf mètres et trente-trois centièmes (359,33) selon un gisement de  $271^{\circ}06'54''$  et deux cent vingt-trois mètres et soixante-huit centièmes (223,68) selon un arc de cercle de cinq cent cinquante et un mètres et soixante-quatre centièmes (551,64) de rayon; vers l'ouest par les lots 6 269 388 et 6 111 052, mesurant le long de cette limite soixante-quinze mètres (75,00) selon un gisement de  $24^{\circ}20'53''$ ; vers le sud-ouest par le lot 6 111 052, mesurant le long de cette limite quatorze mètres et quarante-sept centièmes (14,47) selon un arc de cercle de dix mètres (10,00) de rayon; vers l'ouest par le lot 6 111 052, mesurant le long de cette limite soixante-douze mètres et quatre-vingt-seize centièmes (72,96) selon un gisement de  $17^{\circ}14'08''$ ; vers le nord-ouest par le lot 6 111 052, mesurant le long de cette limite neuf mètres et douze centièmes (9,12) selon un arc de cercle de sept mètres (7,00) de rayon; vers le nord par le lot 6 111 052, mesurant le long de



cette limite onze mètres et cinquante-cinq centièmes (11,55) selon un gisement de  $91^{\circ}54'58''$  et vers l'ouest par les lots 6 111 052 et 4 078 244, mesurant le long de cette limite soixante-quinze mètres et dix-huit centièmes (75,18) selon un gisement de  $1^{\circ}44'13''$ .

**SUPERFICIE : 144 625,3 mètres carrés**

Préparé à Victoriaville, ce **trente et unième** jour du mois de **mars deux mille vingt-trois** sous le numéro **15 587** de mes minutes.

*Signé numériquement*

**YVES DROLET  
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE**

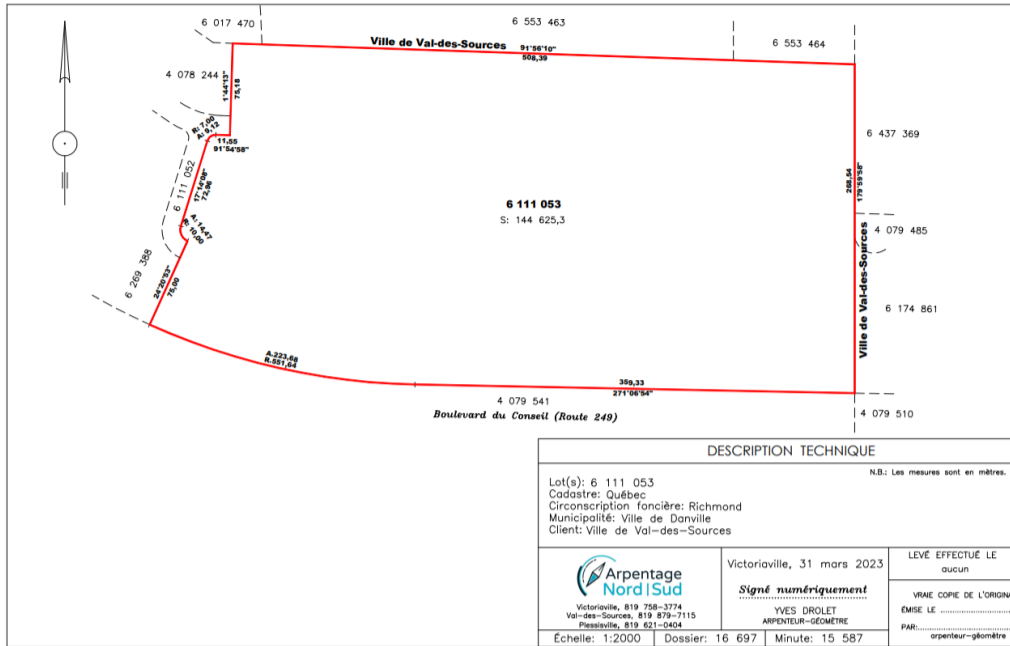
**VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL**

**ÉMISE LE: \_\_\_\_\_**

\_\_\_\_\_  
**ARPENTEUR-GÉOMÈTRE**

Minute – **15 587**

Dossier – **16 697**



**ARTICLE 3**

L'annexion est faite moyennant un versement par la Ville de Val-des-Sources d'une somme de 100 000 \$.

**ARTICLE 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi

Adoptée

**2023-161**

**LISTE DES DÉBOURSÉS DE MARS**

**CONSIDÉRANT** qu'après études et vérifications de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de mars 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits:

- Administration municipale	1 155 559,12 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de janvier 2023:	1 155 559,12 \$

Adoptée

**2023-162**

**NOMINATION D'UNE COORDONNATRICE À LA CULTURE - VICKY SIMONEAU**

**CONSIDÉRANT** le travail effectué par madame Vicky Simoneau au service Loisirs, Culture et Vie communautaire;

**CONSIDÉRANT** le départ de la Technicienne à la bibliothèque et à la réorganisation du travail à la bibliothèque et au secteur culturel;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

**QUE** madame Vicky Simoneau soit engagée comme Coordonnatrice à la culture selon les conditions de travail de la Convention collective de travail de la Ville de Val-des-Sources 2023 -2029.

Adoptée

**2023-163**

**EMBAUCHE DE DAPHNÉ PELLETIER AU POSTE DE TECHNICIENNE À LA TAXATION ET AUX COMPTES PAYABLES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Val-des-Sources a ouvert un poste de Technicienne à la taxation et aux comptes payables afin d'assurer la relève à l'actuelle technicienne à la taxation et aux comptes payables qui a annoncé son départ à la retraite pour le 31 décembre 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** madame Daphné Pelletier soit engagée à titre de Technicienne à la taxation et aux comptes payables, et ce à partir du 8 mai 2023;

**QUE** les conditions de travail pour le poste de Technicienne à la taxation et aux comptes payables soient celles comprises dans la Convention collective de travail de la Ville de Val-des-Sources 2023 -2029.

Adoptée

**2023-164**

**ENTENTE DE REGROUPEMENT BÉCANCOUR 2023-2028 UMQ**

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la municipalité de Val-des-Sources souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2028, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la municipalité de Val-des-Sources joigne à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages.

**AUTORISE** le maire et la trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE du regroupement Bécancour relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2023-2028 et de services de consultant et de gestionnaire de risques », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Adoptée

**2023-165**

**NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES SOURCES.**

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Sources compte trois sièges représentants la Ville de Val-des-Sources ;

**CONSIDÉRANT** que les mandats de Véronique Poirier vient à échéance le 7 juin 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** le conseil municipal de Val-des-Sources nomme la madame Véronique Poirier comme représentante citoyenne à titre de représentante de la Ville auprès de l'Office municipal d'habitation des Sources, pour un terme de deux (2) ans, soit jusqu'au 6 juin 2025.

Adoptée

#### **2023-166**

#### **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2023-111 ECHANGE DE TERRAIN AVEC MONSIEUR ERIC GARIEPY ;**

**CONSIDÉRANT** le résolution 2023-111 relative à l'échange de terrain entre la ville de VAL-des-Sources et Monsieur Eric Gariepy ;

**CONSIDÉRANT** que les parcelles de lot concernées sont les 4 078 087 et 6 505 577 appartenant à la ville et une partie du lot 4 077 854 appartenant à Monsieur Eric Gariepy;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** Monsieur Eric Gariepy cède gratuitement à la Ville de Val-des-Sources une partie du lot 4 077 85, circonscription foncière de Richmond;

**QUE** la ville de Val-des-Sources cède gratuitement à Monsieur Eric Gariepy une partie des lots 4 078 087 et 6 505 577 à Construction Eric Gariepy inc.

Adoptée

#### **2023-167**

#### **CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2021-039 – NUMÉRO DE LOT ET DATE D'ÉCHÉANCE RELATIVE À LA VENTE DU TERRAIN DE LA RUE DES VÉTÉRANS (LOT 1 888 531) À MARIE-PIER BOUTIN ET GUILLAUME LAPOINTE**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2021-039 adoptée par le Conseil municipal en date du 1er février 2021 relative à la vente du terrain de la rue des Vétérans (lot 6 188 531) à Marie-Pier Boutin et Guillaume Lapointe;

**CONSIDÉRANT** que la vente était conditionnelle au déplacement des fils d'Hydro-Québec et que ces travaux seront finalisés en mai 2023:

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de modifier la date de la promesse d'achat de cette résolution 2021-039 afin de prolonger le délai de signature de la transaction au 1<sup>er</sup> décembre 2023:

**CONSIDÉRANT** que dans la résolution 2021-039 le numéro de lot vendu était erroné et qu'il est nécessaire de corriger le numéro de lot visé 6 188 532 par le numéro de lot 6 188 531 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et :

**QUE** la date de la promesse d'achat de la résolution 2021-039 relative à la vente du terrain de la rue des Vétérans (Lot 6 188 531) à Marie-Pier Boutin et Guillaume Lapointe est fixée au 1er décembre 2023.

**QUE** le lot 6 188 532 visé par la résolution 2021-039 relative à la vente du terrain de la rue des Vétérans soit remplacé par le Lot 6 188 531 ;

**QUE** le maire et le directeur général et greffier suppléant sont autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources.  
Adoptée

**2023-168**

**CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2021-282 – DATE D'ÉCHÉANCE DE LA PROMESSE D'ACHAT RELATIVE À LA VENTE DU TERRAIN DE LA RUE DES VÉTÉRANS (LOT 1 888 530) À RENATTA PARENTEAU ET TOMMY DUBOIS**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2021-282 adoptée par le Conseil municipal en date du 13 septembre 2021 relative à la vente du terrain de la rue des Vétérans (Lot 6 188 530) à

Renatta Parenteau et Tommy Dubois ;

**CONSIDÉRANT** qu'il était entendu que les fils de Bell, Cogéco, etc. qui traverse le terrain visé devaient être relocalisés et que ces fils seront finalement relocalisés en mai 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que la promesse d'achat fixait un délai de signature au plus tard le 7 décembre 2021 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de modifier la date de la promesse d'achat de cette résolution 2021-282 afin de prolonger le délai de signature de la transaction au 1<sup>er</sup> décembre 2023:

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la date de la promesse d'achat de la résolution 2021-282 relative à la vente du terrain de la rue des Vétérans (Lot 6 188 530) à Renatta Parenteau et Tommy Dubois est fixée au 1er décembre 2023.

**QUE** le maire et le directeur général et greffier suppléant sont autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

**2023-169**

**MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS POUR LA MISE À JOUR DU SYSTÈME INFORMATIQUE DE LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réaliser une mise à jour des logiciels informatiques de l'administration municipale;

**CONSIDÉRANT** les contrats de maintenance avec Kezber;

**CONSIDÉRANT** l'offre de prix de Kezber;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la municipalité de Val-des-Sources confie le mandat de mise à jour du système informatique à Kezber pour un montant de 38 020,64 \$ (excluant les taxes).

Adoptée

**2023-170**

**MISE EN ŒUVRE POUR LA RÉINSTALLATION DES LOGICIELS SUITE À LA MISE À JOUR DU SYSTÈME INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réinstaller les logiciels de l'administration municipale après la une mise à jour;

**CONSIDÉRANT** les contrats de maintenance avec PG Solution ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de prix de PG;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller René Lachance et résolu :

**QUE** la municipalité de Val-des-Sources confie le mandat de mise à jour du système informatique à PG Solution pour un montant de 9 803,26 \$ (Hors Taxes).

Adoptée

**2023-171**

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2022-364**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2022-364 relative à la vente de terrain à Gestion 2000 pour un développement résidentiel :

**CONSIDÉRANT** que le nom de l'acquéreur du terrain était erroné ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la résolution 2022-364 soit abrogée pour toutes fins que de droit.

Adoptée

**2023-172**

**VENTE DE TERRAIN DES LOTS 6 571 707, 6 571 708, 6 571 709, 6 571 710 ET 6 571 711**

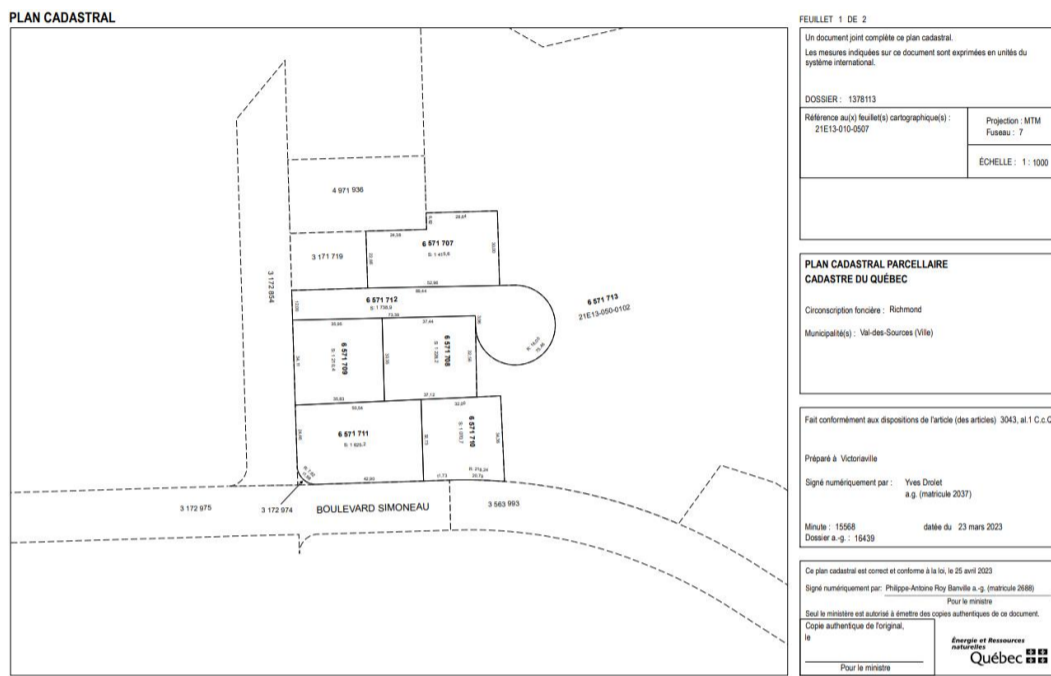
**CONSIDÉRANT** L'intérêt de Messieurs et Mesdames Marcel Grenier, Miguel Grenier, Bianca Grenier, Annick Dauphin et Stéphanie Dussault pour les lots 6 571 707, 6 571 708, 6 571 709, 6 571 710 ET 6 571 711;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources souhaite la construction d'unités de logements pour mettre en valeur le terrain laissé vacant;

**CONSIDÉRANT** que le groupe d'investisseurs Marcel Grenier, Miguel Grenier, Bianca Grenier, Annick Dauphin et Stéphane Dussault a déposé à la Ville un projet de construction de cinq bâtiments et que les membres du conseil souhaitent ce type d'implantation et de constructions ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources vende les lots 6 571 707, 6 571 708, 6 571 709, 6 571 710 et 6 571 711 pour un développement résidentiel à Marcel Grenier, Miguel Grenier, Bianca Grenier, Annick Dauphin et Stéphane Dussault, tel que montré à la figure ci-jointe;



**QUE** les terrains soient vendus pour un montant de 0,50 \$ par pied carré et que l'ensemble des frais professionnels soient à la charge de l'acquéreur ;

**QUE** la vente soit conditionnelle aux conditions suivantes:

- L'acquéreur devra respecter le plan d'aménagement proposé au conseil;
- La construction du premier immeuble devra se faire dès 2023 et l'ensemble des immeubles devront être terminés, incluant les aménagements extérieurs, au plus au plus tard le 31 décembre 2027 ;
- À défaut de respecter cette dernière clause, la Ville de Val-des-Sources pourra, après un préavis de 60 jours, racheter le terrain et les immeubles dessus et ce pour un montant de 75% du prix payé moins les frais professionnels pour la transaction;
- Dans le cas où les acheteurs désiraient vendre le terrain, la Ville de Val-des-Sources aura priorité dans un délai de 60 jours, pour racheter le terrain, et ce pour un montant de 75% du prix payé moins les frais professionnels pour la transaction ;

**QUE** la Ville de Val-des-Sources crée une emprise de rue et offrira une servitude de passage à l'acquéreur en faveur des immeubles à construire;

**QUE** le maire et le directeur général et greffier suppléant soient autorisés à signer l'ensemble des documents nécessaires à la transaction;

Adoptée



#### **2023-173**

##### **TRAITEMENT DES MUTATIONS AUTOMATISÉE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Val-des-Sources peut adhérer au service de traitement des mutations de façon automatisée qui fait en sorte que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), via le système informatique du Registre foncier, expédiera quotidiennement, le cas échéant, un ou deux fichiers de données structurées relatifs aux « avis de mutation et de mise à jour au rôle ».

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre des améliorations apportées à GeoCentralis, la firme d'évaluation Évimbec qui est responsable du rôle d'évaluation peut automatiser la réception et le chargement des informations concernant les mutations provenant du Registre foncier du Québec (MERN) ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'automatisation des mutations diminue les risques d'erreur au niveau de la saisie et permet une économie de temps ;

**CONSIDÉRANT QUE** des frais additionnels de 1.15 \$ par document s'ajouteront à la facturation mensuelle du MERN pour la transmission de chacun des « avis de mutation et de mise à jour du rôle » ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** le Conseil de la Ville de Val-des-Sources autorise le directeur général à signer l'entente d'adhésion au service de traitement des mutations de façon automatisée par le MERN.

Adoptée

#### **2023-174**

##### **RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES 2023-006 - ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE 4X4 ET ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources a lancé un appel d'offres sur le site SEAO pour l'acquisition d'une camionnette 4x4 et équipements de déneigement ;

**CONSIDÉRANT** qu'un seul soumissionnaire a déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 18 avril 2023;

**CONSIDÉRANT** que l'offre a été analysée et est chiffrée au montant de 229 104.93 \$ (taxes incluses);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources octroi, au soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition d'une camionnette avec équipement de déneigement à l'entreprise Laquerre Ford au montant inscrit à la soumission soit 229 104.93\$, (taxes incluses).

Adoptée

#### **2023-175**

##### **RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES 2023-007 - FOURNITURE D'ENROBÉ BITUMINEUX**

**CONSIDÉRANT** qu'une soumission a été demandée sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour fourniture de béton bitumineux pour les besoins de la Ville de Val-des-Sources au cours de l'année 2023;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) soumissions ont été reçues, analysées et trouvées comme suit :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix avec taxes</b>
Sintra inc	192 986,40 \$
<b>Construction DJL inc</b>	<b>190 214,92 \$</b>

**CONSIDÉRANT** que les soumissions ont été jugées conformes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**D'OCTROYER** le contrat de fourniture de béton bitumineux pour l'année 2023 à Construction DJL inc. au prix soumissionné et pour les quantités approximatives indiquées.

Adoptée

#### **2023-176**

#### **ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'ESSAI À LA FUMÉE SUR CERTAINS TRONCONS DU RÉSEAU PLUVIAL**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources doit respecter les obligations gouvernementales en complétant le plan d'action pour la localisation des raccordements inversés sur le réseau pluvial et en réalisant des essais à la fumée pour déterminer les endroits non conformes ;

**CONSIDÉRANT** le budget limité pour l'année 2023 ;

**CONSIDÉRANT** qu'une première phase d'essais sera faite en 2023;

**CONSIDÉRANT** la soumission de Avizo Experts Conseil de 17 343,98 \$ (taxes incluses) pour la réalisation de ce travail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources confie, à la société Avizo Experts-Conseil, la première phase de la réalisation d'essais à la fumée sur certains tronçons du réseau pluvial susceptible d'avoir des raccordements inversés et ce, pour un montant de 17 343,98 \$, (taxes incluses).

Adoptée

#### **2023-177**

#### **EMBAUCHE D'UN CONTREMAITRE OCCASIONNEL : MARIO DUROCHER**

**CONSIDÉRANT** l'absence de Maxime Latulipe, contremaître aux Travaux publics durant quelques semaines ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder au remplacement du contremaître;

**CONSIDÉRANT** l'expérience de monsieur Mario Durocher;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources embauche Monsieur Mario Durocher comme contremaître occasionnel aux Travaux publics pour remplacement durant la période estivale 2023;

**QUE** les conditions de travail pour le poste de contremaître occasionnel soient celles comprises dans la Politique relative aux conditions générales de travail et à la rémunération du personnel-cadre de la Ville de Val-des-Sources 2018 -2023;

Adoptée

**2023-178**

**AQUISITION D'UN COUVERT DE PROTECTION POUR LA FOSSE DE L'ATELIER MÉCANIQUE DU GARAGE MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** le rapport d'inspection de TELUS Santé du 11 avril mentionnant l'absence de protection autour de la fosse de réparation ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de couvrir la fosse de l'atelier mécanique du garage municipal pour juin 2023 mentionner dans le rapport d'inspection ;

**CONSIDÉRANT** les devis de MMC Sales et de DALIS pit covers ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources fasse l'acquisition d'un couvert de protection en aluminium sur roulements pour la fosse de l'atelier mécanique du garage municipal au prix de 27 259 \$ (Taxes incluses) auprès de la firme Dalis pic covers.

Adoptée

**2023-179**

**EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR DE MACHINERIES LOURDES - MARTIN NORMANDIN**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'engager un nouvel opérateur de machineries lourdes;

**CONSIDÉRANT** le profil de Monsieur Martin Normandin;

Il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**QUE** monsieur Martin Normandin soit engagé comme opérateur de machineries lourdes selon les conditions de travail de la Convention collective de travail de la Ville de Val-des-Sources 2023 -2029.

Adoptée

**2023-180**

**MANDAT À GESTION 2000 POUR L'ENTRETIEN DE CERTAINS ESPACES VERTS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'entretenir certains espaces verts appartenant à la Ville de Val-des-Sources ;

**CONSIDÉRANT** les prix remis par Gestion 2000 inc, à savoir :

Espaces municipaux	Prix
Maisonnette Aréna	850 \$
Coin du Boulevard st Luc (Camion)	850 \$
Place de la Traversée,	1 150 \$
Place VR	1 610 \$
Observatoire du Boulevard st Luc	1 500 \$
Centre de loisirs de Notre-Dame-De-Toutes-Joies,	900 \$
École de la Passerelle,	900 \$

Plateau Desjardin,	700 \$
Coin boul. St Luc et Général Vanier	850 \$
Bibliothèque (incluant entrée et ascenseur)	2 200 \$
Engrais pour les terrains (Lou Richard, Dollar, Soccer)	5 065 \$
Entretien Bacs à fleurs	5 420 \$
Entretien pelouses (Place de la Traversée – boul st luc)	6 200 \$
Entretien Place de la Traversée	1 110\$
TOTAL	29 305 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** le mandat d'entretien des espaces verts municipaux soit attribué à Gestion 2000 inc pour le montant de 29 305 \$ (hors Taxes).

Adoptée

### 2023-181

#### EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE À LA BIBLIOTHÈQUE

**CONSIDÉRANT** le départ de madame Julie Fontaine et la nécessité de la remplacer pour poursuivre le travail à la bibliothèque;

**CONSIDÉRANT** le profil de Madame Guylaine Proulx;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

**QUE** madame Guylaine Proulx soit embauchée comme Technicienne à la bibliothèque selon les conditions de travail de la Convention collective de travail de la Ville de Val-des-Sources 2023 -2029.

Adoptée

#### EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE AU SERVICE LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Ce point est reporté

#### RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS POUR AVRIL 2023

	Nombre de permis	Valeur déclarée	Cumulatif
Janvier	27	208 450 \$	208 450 \$
Février	15	369 000 \$	577 450 \$
Mars	18	914 750 \$	1 492 200 \$
Avril	39	2 372 781 \$	3 864 981 \$

Monsieur René Lachance quitte la séance

## **2023-182**

### **DÉROGATION MINEURE - 188 RUE BROWN**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 188, rue Brown;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation est à l'effet d'autoriser une hauteur de bâtiment complémentaire de 6.38m au lieu de 5.00m tel que stipulé à la grille des spécifications de la zone 34-R issue du règlement de zonage 2006-116;

**CONSIDÉRANT** la publication d'un avis public le 14 avril 2023 sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andrée Ladouceur, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources accepte la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 188, rue Brown.

Adoptée

## **2023-183**

### **VENTE DE PARCELLE DE TERRAIN À SÉBASTIEN LEMAY (21E AVENUE - LOT 3 192 516)**

**CONSIDÉRANT** la 21<sup>e</sup> Avenue est étroite et pour cette raison la circulation pour les véhicules de collecte des matières résiduelles, véhicules d'urgence et autres camions lourds ne peuvent circuler sur cette rue ;

**CONSIDÉRANT** les discussions entre la Ville de Val-des-Sources et Monsieur Sébastien Lemay, propriétaire du 112, 21<sup>e</sup> Avenue, afin de trouver des solutions pour améliorer la situation ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources est propriétaire d'une bande de terrain qui longe la résidence du 112, 21<sup>e</sup> Avenue où les résidents sont invités à laisser leur bacs de matières résiduelles ;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait avantageux pour la ville comme pour le propriétaire du 112, 21<sup>e</sup> Avenue que les véhicules ne puissent se stationner dans la cour avant de l'immeuble afin de faciliter le virage des véhicules ;

**CONSIDÉRANT** l'entente entre le directeur général de la Ville de Val-des-Sources et le propriétaire du 112, 21<sup>e</sup> Avenue, Sébastien Lemay à l'effet que la ville cède sans frais à Monsieur Lemay, la bande de terrain qui longe la résidence du 112, 21<sup>e</sup> Avenue, endroit où les résidents sont invités à laisser leur bacs de matières résiduelles et en échange de quoi, Monsieur Lemay s'engage à ne plus permettre ni stationner de véhicules en cour avant de sa résidence. Monsieur Lemay aménagera à ses frais une dalle de béton pour permettre le dépôt des bacs de matières résiduelles pour les résidences voisines de la 21<sup>e</sup> Avenue ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par la conseillère Andrée Ladouceur et résolu :

**QUE** la ville de Val-des Sources cède une parcelle de terrain de la 21<sup>e</sup> Avenue (lot 3 192 516) tel que montrée plus bas, à Monsieur Sébastien Lemay ;



**QUE** le propriétaire du 112, 21<sup>e</sup> Avenue, Sébastien Lemay s’engage à ne plus permettre ni stationner de véhicules en cour avant de sa résidence et que Monsieur Lemay aménagera à ses frais une dalle de béton pour permettre le dépôt des bacs de matières résiduelles pour les résidences du 111, 114 et 118, 21<sup>e</sup> Avenue

**QUE** les frais liés à cette transaction sera à la charge de Monsieur Sébastien Lemay.

Adoptée

**2023-184**

**RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRE 2023-005 ET OCTROI DE CONTRAT - MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources a lancé un appel d’offres sur invitation pour un mandat pour services professionnels en urbanisme – mise à jour du règlement d’urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre de service conforme à l’appel d’offre lancée le 9 mars 2023;

**CONSIDÉRANT** que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit :

Soumissionnaires	Prix
La boîte d’urbanisme	49 403,61\$
BC2	99 453,38\$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**D’OCTROYER** le mandat pour services professionnels en urbanisme à La Boîte d’urbanisme pour le montant prévu à la soumission, soit 49 403,61\$ taxes incluses.

**AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

A tour de rôle, les conseillers prennent la parole :  
 Monsieur Pierre Benoit mentionne les travaux de la rue St-Jean-Baptiste et ceux de la 5e Avenue qui seront terminés fin juillet. Il remercie également le travail de Madame Ariane Aerts, adjointe à la Direction pour son travail fourni au sein de la municipalité. Madame Aerts quitte son poste le 25 mai prochain.

Madame Caroline Payer va participer au Congrès du ROHQ à Québec et espère revenir avec une multitude de projets d'amélioration.

Madame Isabelle Forcier mentionne la semaine des biscuits sourire Tim Hortons.

Madame Andréanne Ladouceur rappelle l'ouverture prochaine du Marché public chaque samedi à la Place de la Traversée.

Monsieur René Lachance explique que des travaux sont envisagés sur plusieurs terrains de sport de la ville (terrains de balles, de tennis, ...)

Monsieur le Maire rappelle l'importance de la santé mentale et que chacun fasse attention aux autres.

Monsieur Jean Roy mentionne les différentes Journées (de la Chambre du Commerce et de l'arbre) et l'organisation du Tournoi de Golf.

**2023-185**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la présente séance soit levée à 19h07.

Adoptée

---

**M. Hugues Grimard, maire**

---

**M. Georges-André Gagné, Directeur  
général et Greffier suppléant**